

Règlement du jeu concours Facebook « Clio GT-line »

Article 1. Société Organisatrice

RENAULT SPORT TECHNOLOGIES (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise un Jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Clio GT-Line** » (ci-après dénommé « Jeu-concours») et accessible sur la page internet <http://www.facebook.com/renaultsport>

La société « We Are Social », dont le siège social est situé au 45/47 rue des vinaigriers 75010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 522 815 505 (ci-après désignées « la Partie prenante ») agit pour le compte de la société RENAULT SPORT TECHNOLOGIES SAS, société par actions simplifiée, au capital de 500 500 euros, inscrite au RCS d'EVRY sous le numéro B 441 480 167, dont le siège social est situé au 14 avenue des Tropiques, ZA Courtaboeuf 2 les Ulis, 91978 Courtaboeuf Cedex, qui est à l'initiative de ce Jeu.

Ce Jeu se déroulera du jeudi 25 septembre 2014 au samedi 28 février 2015 à 23h59 (heure de Paris, France).

Article 2. Conditions de participation au Jeu d'adresse et au Jeu-concours

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France mais aussi en Europe (hors Italie), Algérie, Argentine, Australie, Brésil, Inde, Japon, Maroc, Russie, Suisse, Tunisie et Turquie soit à toute personne majeure et disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique, à l'exception des mandataires, et membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du Jeu ainsi que leurs familles directes (ascendants, descendants et conjoints).

Les participants ne peuvent concourir que dans la limite d'une participation par personne pendant toute la durée du Jeu et il ne pourra y avoir qu'un seul lot par personne (même nom, même adresse).

En cas de participations multiples, notamment grâce à l'emploi de plusieurs adresses e-mails par une même personne, l'ensemble des participations de la personne concernée sera rejeté et considéré comme invalide.

Le Jeu Clio GT-line est cependant accessible sans participation au jeu-concours à toute personne physique majeure disposant d'une connexion internet et résidant dans un autre pays que ceux cités précédemment.

Article 3. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu les Participants doivent satisfaire à l'intégralité des modalités suivantes :

- Se rendre entre le 25 septembre 2014 et le 28 février 2015 sur la fanpage de Renault Sport sur Facebook à l'adresse <https://www.facebook.com/renaultsport>
- Accepter de manière pleine et entière le présent règlement du Jeu
- Cliquer sur « Jouer » et choisir la couleur de sa voiture
- Sélectionner un circuit parmi ceux proposés
- Jouer sur le circuit en générant des actions en utilisant les flèches du clavier
- Remplir le formulaire d'inscription. Les participants ont l'obligation notamment de saisir leurs nom, prénom, adresse de courrier électronique de contact valide. L'adresse postale complète ainsi que le numéro de téléphone du participant seront aussi demandés à titre facultatif. Le participant pourra à ce moment, choisir de devenir fan de la marque sur Facebook.

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire d'inscription. En conséquence, les inscriptions incomplètes, comportant des erreurs, contrefaites ou falsifiées ne seront pas prises en considération et le Participant ayant fait parvenir une telle inscription sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant. Toute participation postale est exclue.

Article 4. Dotations

Sont mis en Jeu pendant toute la durée du Jeu :

- **Lot de premier rang (destiné au 1^{er} classé) : 200 € en carte cadeau destinée à des articles Adidas ainsi que 50 € en goodies Renault Sport**
- **Lots de second rang (destinés aux 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} classés) : 100 € en carte cadeau destinée à des articles Adidas ainsi que 30 € en goodies Renault Sport**
-
- **Lots de troisième rang (destinés aux 6^{ème} classé jusqu'au 15^{ème}) : 50 € en carte cadeau destinée à des articles Adidas ainsi que 30 € en goodies Renault Sport**

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Il est rappelé que si le profil ou les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplets ou erronés, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Il est rappelé qu'un Participant (même nom, même adresse) ne peut gagner qu'un seul lot sur toute la durée du Jeu-concours objet de ce règlement.

Si les lots attribués ne peuvent être livrés par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot, par d'autres lots de nature et de valeur équivalente et dans la mesure du possible de caractéristiques proches, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Toutefois, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

Article 5. Déroulement du Jeu

Pour participer, le joueur devra se rendre sur l'onglet « Clio GT-line » de la fan page de Renault Sport sur Facebook, sélectionner une voiture et un parcours. Il devra ensuite déplacer la voiture sur le circuit avec les touches « flèches » de son clavier pour générer des actions et provoquer des réactions des passants. À l'issue du jeu, il devra remplir le formulaire de participation.

Article 6. Désignation des gagnants

Le participant ayant réalisé le meilleur score et ayant dûment rempli le formulaire d'inscription pendant toute la durée du Jeu remportera le premier lot. Les cinq participants ayant effectué les 2^e, 3^e, 4^e, et 5^e meilleurs scores et ayant dûment rempli le formulaire d'inscription pendant la durée du jeu remporteront un lot de second rang. Les participants se trouvant de la 6^e à la 15^e place remporteront un lot de troisième rang.

Si les scores ne pouvaient être départagés car similaires, un tirage au sort aura lieu parmi les meilleurs scores similaires afin de déterminer les 15 gagnants.

Le tirage au sort permettant la désignation des éventuels ex-aequo gagnants s'effectuera sous contrôle d'huissier le mercredi 5 Mars 2015 parmi les participants ayant réalisé les meilleurs scores et dûment rempli le formulaire d'inscription.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Les formulaires qui ne seront pas remplis ne seront pas pris en compte. A ce titre, toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné ne sera pas remis en Jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Article 7. Remise des lots

Le gagnant recevra un courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura fournie dans le formulaire de participation, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Pour obtenir son lot, le gagnant devra accuser réception du message électronique auprès de la Partie prenante en répondant à l'e-mail de confirmation qui lui aura été envoyé.

Tout gagnant n'accusant pas réception du message électronique dans les 72 heures suivant son expédition sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera réputé non attribué

Article 8. Droits d'accès et rectification

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de pouvoir s'opposer au traitement informatique de ces informations.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Renault Sport
45/47 Rue des Vinaigriers
75010 Paris

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les

personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 9. Remboursement de la participation

9.1 Pour la demande postale du présent règlement

Le présent règlement est déposé *via la société Ludilex (www.reglement-legal.net)* auprès de l'étude de la SELARL PETEY - GUERIN - BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris. Ce règlement peut être consulté en ligne à tout moment sur la fan page de Renault Sport sur Facebook, pendant toute la durée du Jeu. Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande jusqu'au 15 mars 2015 à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Renault Sport
45/47 rue des vinaigriers
75010 Paris

Le timbre correspondant à l'envoi de cette demande de règlement sera également remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20g), sur simple demande écrite faite en même temps que la demande de règlement en précisant nom, prénom, adresse postale et d'un RIB à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Renault Sport
45/47 rue des vinaigriers
75010 Paris

9.2 Pour le remboursement des frais de connexion

Pour les participants, accédant au présent Jeu à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé (à l'exception des abonnements câble, ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication) les coûts de connexion engagés pour la participation au présent Jeu seront remboursés sur la base de 0,021 €TTC (vingt et un millièmes d'euro Toutes Taxes Comprises) la minute, incluant la minute indivisible crédit temps première minute à 0,11 €TTC (onze centimes d'euro Toutes Taxes Comprises).

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participants sont informés que tout accès au Jeu- s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le participant de se connecter au site

Internet de la Société Organisatrice du Jeu et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard 3 (trois) mois à compter de la fin du présent Jeu par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à :

We Are Social
Concours Facebook Renault Sport
45/47 rue des vinaigriers
75010 Paris

Le timbre sera remboursé au tarif lent en vigueur dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation au Jeu,
- le nom du Jeu,
- le site sur lequel est/était accessible le Jeu,
- le nom du fournisseur d'accès et une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication par lequel la connexion a été effectuée et mentionnant le nom de l'abonné.

Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

Article 10. Autorisations

Les participants autorisent, à titre gracieux, Renault Sport à reproduire, publier et exposer leurs noms et lieu d'habitation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.).

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Article 11. Responsabilité

Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération et les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook.

Les responsabilités de la Société Organisatrice sont strictement limitées à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse d'adresses électroniques pour l'attribution de lot d'un Participant.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu, ou en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de suspendre sans préavis le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenues. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et / ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et / ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

Article 12. Modification du règlement

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice. L'avenant sera publié sur le site du Jeu et déposé auprès de l'huissier dépositaire du présent règlement. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 13. Droits de Propriété Intellectuelle

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments

composant le Jeu, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 14. Litiges

Le simple fait de participer à ce Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Organisatrice pour les cas prévus et non prévus au règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à la société We Are Social dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

We Are Social
Concours Facebook Renault Sport
45/47 Rue des vinaigriers
75010 Paris

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse) ainsi que le résultat obtenu au Jeu. Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce Jeu ne seront plus prises en compte passé le délai de deux mois après la clôture du Jeu. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, en cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

Terms and conditions for the Game "Clio GT-line"

By entering the Prize Draw, you agree to be bound by these terms and conditions (these "Terms and Conditions"). Promotional materials relating to the Prize Draw, including all information on how to enter the Prize Draw, also form part of these Terms and Conditions. In the event of any conflict between any terms referred to in such promotion materials and these Terms and Conditions, these Terms and Conditions take precedence.

1. The promoter of this Prize Draw is RENAULT SPORT TECHNOLOGIES SAS (company number: B 441 480 167) whose address is at 14 avenue des Tropiques, ZA Courtaboeuf 2 les Ulis, 91978 Courtaboeuf Cedex - France

2. Participants must be at least 18 years old, resident in Europe, Algeria, Argentina, Australia, Brazil, India, Japan, Morocco, Russia, Switzerland, Tunisia, and Turkey Employees and agents of Renault Sport (or any of their subsidiary or affiliated companies) and their immediate families and members of their households, and anyone otherwise connected with operation or fulfillment of the Prize Draw are not eligible to take part. Renault Sport reserves the right to require participants to prove that they are eligible. If a prizewinner is found to be ineligible, Renault Sport reserves the right to award the prize to another participant and to require the return of any prize already awarded.

3. The Prize Draw commences on 25th of September 2014 and all entries must be received by 23 :59 Paris time, France on the closing date of 28th February 2015.

The Prize Draw will be promoted on the Renault Sport Facebook Page at the following URL address: <https://www.facebook.com/renaultsport> (the "Website"). To enter the Prize Draw participants go to the "Clio GT-line" app, play and make the highest score on the game, enter their first name, last name, country and e-mail address as directed on the Website (complete postal address and phone number can also be indicated but are not mandatory). Entries submitted by any other means will not be accepted: only those submitted via the official method of entry. Any illegible, incomplete or fraudulent entries will be rejected. Entry to the Prize Draw is free; no purchase is necessary. Participants can make a maximum of 1 entry. Any entries in addition to this may be disqualified.

4. There are three (3) pack of prizes to be won:

- First pack (for the first ranked player) is a 200€ gift card for Adidas prizes and 50€ in R.S. goodies.
- Second pack (for the 2nd to 5th ranked players) is a 100€ gift card for Adidas prizes and 30€ in R.S. goodies.
- Third pack (for 6th to 15^h ranked players) is a 50€ gift card for Adidas prizes and 30€ in R.S. goodies.

Prize winners are responsible for paying all associated costs that are not specifically stated in these Terms and Conditions. Prize winners are also personally responsible for any personal or incidental expenses and any VAT, national and/or local tax liabilities incurred in claiming or using a prize. The prizes are as stated and are non-exchangeable and non-transferable. There is no cash or other alternative to any of the prizes in whole or in part. By participating in the Prize Draw, participants agree that the prizes are

awarded on an "as is" basis, and that neither Renault Sport nor any of their subsidiary or affiliated companies, make any representations or warranties of any nature with respect to the prizes.

5.

The participant with the best score and who has completed the registration form for the duration of the game is selected for the first prize. The 15 participants who made best scores and who have completed the registration form for the duration of the game will be selected for the second and third place prizes.

If there's a tie between two scores, a draw will take place among the next best scores to determine the three winners.

The draw for the designation of the eventuals ex-aequo winners will take place under supervision of a bailiff on March the 5th, 2015 among participants who achieved the highest scores and who completed the registration form.

6. The prize winners will be notified by email. Prizewinners may be required to submit valid identification before receiving their prize. If a prizewinner has not claimed their prize by the date specified in the notification of winning (72 hours later), Renault Sport reserves the right to not reallocate the prize and to consider that the prizewinner renounced to his prize.

7. In the event that, for reasons beyond Renault Sport' reasonable control and not related to a prize winner, Renault Sport is unable to award a prize as described in these Terms and Conditions, Renault Sport reserves the right to award a prize of a similar nature and an equivalent value.

8. By entering the Prize Draw, participants agree to have their name and Facebook profile picture featured in publicity materials relating to the Prize Draw without further reference, payment or other compensation.

9. Renault Sport will collect and process participants' personal information in order to conduct the Prize Draw and it will be shared with Renault Sport' agents to the extent necessary for the prizes to be delivered to the prize winners. If participants do not provide any of the mandatory information requested when entering the Prize Draw, they may not take part in the Prize Draw. Participants' names and other personal details from their entry to the Prize Draw will be collected and stored by Renault Sport and held in accordance with the applicable privacy policy in place from time to time.

10. Renault Sport reserves the right to modify, cancel, terminate or suspend the Prize Draw in whole or in part, at its sole discretion, if it believes the Prize Draw is not capable of being conducted as specified within these Terms and Conditions or in the event of a virus, a computer bug or unauthorized human intervention or any other cause that is beyond the reasonable control of Renault Sport that could corrupt or affect the administration, security, impartiality or normal course of the Prize Draw. Renault Sport isn't responsible for any condition, circumstances, losses, failures or delays caused by events beyond its or their control.

11. Save where they have been negligent, Renault Sport will not be responsible for any damage, loss or injury resulting from participants' entry into the Prize Draw or their acceptance and/or use of a prize, or for technical, hardware or software failures, lost, faulty or unavailable network connections or difficulties of any kind that may limit or prohibit their ability to participate in the Prize Draw. Renault Sport will not be responsible for any lost, damaged, defaced, incomplete, illegible or otherwise unreadable entries. Proof of posting is not proof of receipt by Renault Sport of any entries.

12. Any participant who enters or attempts to enter the Prize Draw in a manner, which in Renault Sport reasonable determination is contrary to these Terms and Conditions or by its nature is unjust to other entrants (including without limitation tampering with the operation of the Prize Draw, cheating, hacking, deception or any other unfair playing practices such as intending to annoy, abuse, threaten or harass any other entrants or Renault Sport) may be rejected from the Prize Draw at Renault Sport's sole discretion. Furthermore, where such actions have significantly impaired the Prize Draw, Renault Sport may, at its sole discretion, add further stages to the Prize Draw as it seems reasonably necessary in order to resolve any problems arising as a result of such actions.

13. This promotion is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with, Facebook. Eligible Entrants understand and agree that they are providing their information to the Promoter and not to Facebook. By entering this competition, each Eligible Entrant releases Facebook from any action or claim arising out of the competition. Any questions, comments or complaints regarding this competition must be directed to the Promoter, not Facebook.

14. All Renault Sport' decisions in relation to the Prize Draw are final and Renault Sport will not enter into any correspondence with participants.

15. These Terms and Conditions are governed by French law. The court of France shall have exclusive jurisdiction to hear any dispute or claim arising in association with the Prize Draw or these Terms and Conditions.